

**Service médical en
faveur des élèves**

Dossier suivi par
Docteur L. GUILLAUME
Médecin conseiller technique

Téléphone 03.84.78.63.06

Fax 03.84.78.63.23

Mél.
ce.sante.ia70@ac-besancon.fr

**5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul Cedex**

L'inspectrice d'académie
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale

à

à M. et Mmes les directeurs(trices) d'école
M. et Mmes les enseignants

Sous couvert de
M. et Mmes les I.E.N.

Vesoul, le 10 janvier 2012

La réflexion des priorités du service de santé en Haute-Saône s'est repositionnée pour une augmentation du nombre de bilans de santé de 6 ans en grande section de maternelle, en étroite relation avec les objectifs du projet dans l'académie.

Les médecins, comme les infirmières scolaires, ont été sollicités dans ce sens pour participer activement à ce bilan fondamental pour les élèves entrant dans la scolarité obligatoire.

Un comité de pilotage départemental s'est mis en place, associant les conseillers techniques médical et infirmier, un médecin de secteur, trois infirmières scolaires, un enseignant et un psychologue scolaire, pour travailler sur les modalités de cette nouvelle organisation dans le contexte haut-saônois.

Les infirmières ont été formées pour effectuer un bilan de santé en grande section,. Sur chaque secteur, les médecins vont accompagner les infirmières sur le terrain pour leurs premiers bilans.

Ils s'organiseront pour que le plus d'élèves possible soient vus, soit avec les parents en visite médicale, soit en dépistage infirmier.

Le dépistage infirmier se fera sans les parents et comportera :

- un recueil des antécédents de santé (fiche renseignements parents)
- une observation de l'enfant
- un bilan sensoriel
- l'évaluation de deux fonctions cognitives : un test simple de conscience phonologique et deux tests de traitement de l'information visuelle.

La fiche « enseignant » a été travaillée avec tous les membres du comité de pilotage. Ce recueil d'information par l'enseignant et le bilan infirmier seront analysés avec le médecin scolaire. Ils sont strictement confidentiels. Selon les premiers éléments de bilan, un bilan approfondi complémentaire pourra être fait par le médecin scolaire en présence des parents.



2/2

Pour les élèves des autres niveaux d'enseignement, les enseignants continueront à signaler, si besoin est, les élèves au service de santé, avec la fiche de transmission confidentielle qui était utilisée auparavant.

Les conseillers techniques infirmier et médecin sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, utile à la compréhension et à la précision de ce dispositif, qui se situe dans la continuité des actions précédemment engagées avec le service de santé scolaire.

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, de votre participation au recueil d'information préalable à ce bilan de santé, votre rôle dans ce dispositif relevant de votre compétence d'enseignant.

H. Ouanas

Pièces jointes :

- questionnaire aux parents
- fiche enseignant et figures
- fiche transmission pour élèves en difficultés (sauf grande section)